

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

Situation sanitaire

A l'heure actuelle, aucun agent de la DRFIP est infecté par le COVID.

Plan de reprise d'activité

Le lundi 25 mai 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 46.5 % et celui des télétravailleurs à 19 %. L'effectif des SIP en présentiel s'établit autour de 50% (campagne IR).

La DRFIP du Loiret se situe dans la moyenne basse nationale.

Le retour des agents, qui étaient en position de télétravail, en présentiel permettra aux agents en fragilité de télétravailler.

Règles de gestion RH

- Pour les agents qui ont été écrêtés et auxquels les heures ont été rendues, ces dernières ne peuvent pas se substituer aux RTT ni à l'autorisation d'absence exceptionnelle du vendredi de l'ascension.
- Les chefs de services doivent demander à leurs agents de donner leur plan de congés pour cet été en fonction du contexte sanitaire qui est le nôtre.
- Pour les agents en position d'ASAE dont les conjoints sont des personnes fragiles, le médecin de prévention procède à la réévaluation de chaque situation. M. DALLES a précisé que ces situations spécifiques feraient l'objet d'un examen attentif. Une solution adaptée sera proposée au cas par cas.
- L'application ALOA (demandes de vœux) sera ouverte le 2 juin 2020.
- La note tant attendue sur les RTT qui se rapportent au COVID sera présentée au plus tard vendredi aux OS.

ORGANISATION FUTURE DU TRAVAIL

Aujourd'hui, les règles sont strictes au niveau des ordinateurs de télétravail. La Centrale pour des raisons de sécurité refuse de réaffecter le matériel sans le reconfigurer. Néanmoins, dans notre quotidien extrêmement fluctuant, la CFTC DGFIP estime que ces règles pourraient être assouplies, afin que, dans un futur proche, les ordinateurs destinés au télétravail puissent être utilisés en « pool ».

D' ailleurs, une réflexion sur les modalités fonctionnelles et organisationnelles du télétravail sont en cours que ce soit au niveau national ou au niveau départemental.

Votre section locale CFTC DGFIP Loiret vous a transmis en début de mois un questionnaire afin de recenser vos points de vue sur ces nouveaux modes de fonctionnement, nous vous le transmettons à nouveau, si vous souhaiter y participer. Il est important de nous faire connaître votre point de vue afin que nous puissions lors de prochains échanges argumenter en factuel.

Un autre questionnaire devrait vous être envoyé cette fois-ci, par la DGAFP, prochainement.

<u>En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes</u> barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre.La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.

La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.

Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.

N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr